

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Renouvellement de l'adhésion à l'association BIBLIO-UNIES (8.9)
Service :	<i>Culture, Evènements et Associations (NK)</i>

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment la possibilité de décider du renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Commune est membre,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021_033_DEL en date du 12 avril 2021, approuvant l'adhésion à l'association Biblios-Unies,

VU le bulletin d'adhésion à l'association Biblios-Unies pour l'année 2023 en annexe,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'intérêt de renouveler l'adhésion pour l'année 2023 à l'association Biblios-Unies qui regroupe plusieurs bibliothèques du Pays de Gex,

CONSIDÉRANT les conditions d'adhésion à l'association Biblios-Unies pour l'année 2023,

DÉCIDE

- ✚ **DE RENOUVELER** l'adhésion à l'association Biblios-Unies pour l'année 2023, dont la cotisation annuelle est fixée à 10 euros,
- ✚ **DE SIGNER** le bulletin d'adhésion à l'association Biblios-Unies pour l'année 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 14 février 2023.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 15 février 2023, publiée sur le site internet de la ville le 15 février 2023.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230214-2023_021_DEC-DE